

Composante 14
 Type de diplôme
 Mention de diplôme

UFR Santé Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Nature : préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.
 0 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

Version d'étape UE MINEURE SANTE LAS A NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régime spécial

Erasmus

Enseignement à distance

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	SESSION 1			SESSION 2			Coefficient	Crédits ECTS		
						Contrôle continu		Contrôle terminal	Contrôle terminal						
						Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT		
S1	S1MIAUT	O		Semestre 1 Mineure LAS Autres										1	6
			1	Sciences fondamentales 1		Ecrit		Ecrit	2h00	100	Ecrit	2h00	100		
			2	Sciences humaines, éthique, santé publique		Ecrit		Ecrit	1h00	100	Ecrit	1h00	100		
			3	Physiologie-Biodiversité		Ecrit		Ecrit	0h45	100	Ecrit	0h45	100		
S2	S2MIAUT	O		Semestre 2 Mineure LAS Autres										1	6
			1	Sciences fondamentales 2		Ecrit		Ecrit	1h45	100	Ecrit	1h45	100		
			2	Cellules-Tissus		Ecrit		Ecrit	1h15	100	Ecrit	1h15	100		

L'étudiant n'est convoqué en seconde session que pour les éléments constitutifs pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 en session 1

Mineure santé pour accès aux filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie : MMOPK

Choix de deux filières maximum parmi MMOP +/- Kiné

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

<p>Compensation Au sein d'un semestre, il y compensation entre les 5 UE qui le constituent. La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L1</p> <p>Règles concernant le statut AJAC Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure</p> <p>Règle de prise en compte des absences aux épreuves CC intégral, CT ou combinaison : Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée. ECI : Dans le cas d'une évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a pas de seconde session. Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.</p> <p>Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS) – Mode (4) : moyenne pondérée de toutes les évaluations.</p> <p>Règles de report de la session 1 à la session 2 Pour tout élément donnant lieu à une seconde session, il n'est pas possible de renoncer à la note globale de la session 1, si celle-ci est supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>Règles concernant le report des notes de TP Si un élément constitutif contient une note de TP, précisé dans les remarques, et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.</p>
--

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)